

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
11 Décembre 2020**

OBJET : Plan mobilité : convention relative au financement d'une première phase de réalisation de travaux et des commandes de matières de l'électrification frugale sur la ligne Marseille - Aix.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder à SNCF RESEAU une subvention de 2 500 000 € pour le financement de la première phase de travaux et des commandes de matières de l'électrification frugale sur la ligne Marseille-Aix-en-Provence,
- d'approuver la convention annexée au rapport définissant les modalités de participation financière du Département et d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à la signer,
- d'approuver le montant des affectations comme indiqué en annexe du rapport.

La dépense sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental.

À l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**